

**Plein tarif : 150 € par an**

Le montant de la participation des familles ou « ticket modérateur » est fixé à 150 euros par élève et par an sans excéder la participation référence de l'année scolaire 2003-2004. Ce montant est fixé par l'Assemblée communautaire. Pour bénéficier d'un droit au transport scolaire, les élèves fréquentant les services spécialisés ou les lignes régulières doivent acquitter le montant du ticket modérateur pour obtenir un titre de transport.

Je m'inscris en ligne : <https://pegase5.gfi.fr/capad/usager/>

**Renseignements**

Provence Alpes Agglomération  
4 Rue Klein - 04000 Digne-les-Bains

**Téléphone : 04 92 32 43 27 - [www.provencealpesagglo.fr](http://www.provencealpesagglo.fr)**